



Vol de téléphone portable de type iphone

Par **laura972**, le **20/03/2010** à **21:05**

Bonjour,
je me suis fait voler mon téléphone portable de type [s]IPHONE[/s] (le 20/03/10) dans un vestiaire de stade municipal, dans le cadre de mes activités sportives obligatoires du lycée. J'aimerais savoir quels sont mes droits dans cette affaire, et contre qui dois-je me retourner, sachant que de nombreux vols ont déjà eu lieu dans cette infrastructure municipal. D'avance je vous remercie pour votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2010** à **01:49**

Bonjour

votre problème sera de rapporter la preuve du vol de votre iphone dans le casier du stade municipal.

De plus il est souvent indiqué que la municipalité décline toute responsabilité en cas de vol. En effet les casiers sont gratuits et en libre service. Il appartient donc à chacun de ne pas y entreposer d'objets de valeur et de s'assurer de la fermeture du casier par au moyen d'un cadenas si possible.

Malheureusement j'ai bien peur que votre demande d'indemnisation ne puisse aboutir.

Restant à votre disposition.